



PRESENCE, PREDATION ET GESTION DU LOUP EN FRANCE ET DANS LE VAR

André Brocq

LE LOUP EN FRANCE

Après avoir totalement disparu de France en 1930, le loup (*Canis Lupus*), arrivé d'Italie, a été aperçu pour la première fois en France en novembre 1992 dans le Parc National du Mercantour.

Investissant les Alpes du Sud puis du Nord, il y a multiplié les attaques et les dégâts au sein des troupeaux d'ovins et a vite suscité l'ire des éleveurs.



Vingt trois ans après son retour, **il demeure « strictement » protégé par la convention de Berne.**

Pour diminuer la prédation, mieux vaut protéger les élevages et freiner le dérapage des indemnités versées aux agriculteurs, l'Etat s'est engagé à gérer « l'envahisseur ».

Aujourd'hui, la Zone de Présence Permanente (ZPP) du loup dans le Haut Var est l'une des ZPP subissant le plus d'attaques au niveau national.

• **Présence**

En France, la population actuelle est estimée à 300 loups répartis dans 38 Zones de Présence Permanentes (ZPP) regroupant une vingtaine de départements, principalement, à l'est et le sud-est, et à ce jour, l'on évalue à 8000, le nombre de bêtes de troupeaux tués. En août 2012, l'Office National de la Chasse et de Faune Sauvage (O.N.C.F.S) dénombrait 250 loups (avec 5848 bêtes de troupeaux tués) répartis sur une dizaine de départements, contre seulement deux spécimens il y a vingt ans.

Actuellement, le loup, s'est bien installé dans les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, les Alpes de Haute Provence, le Var, la Savoie, la Haute-Savoie, la Haute-Saône, les Vosges, la Drôme, l'Isère, les Pyrénées-Orientales et le Haut-Rhin. Les derniers départements recolonisés sont, la Marne, l'Aube, l'Aude, la Meuse, la Lozère et la Haute-Loire.

Si l'on regarde globalement la situation en 2014, on observe un renforcement de la population dans les Alpes du Sud (Alpes-Maritimes, Alpes de Haute Provence, Var), une stagnation dans les Alpes du Nord, et, des individus isolés en dispersion dans les autres Départements.

Grâce aux protections dont il fait l'objet et au développement des forêts, la population de loups croît de 20% chaque année, soit soixante loups supplémentaires par an.





- **Vie de l'animal**

Le loup est un carnivore puissant, intelligent, habile et opportuniste (*voir en annexe « la vie de l'animal »*) qui s'attaque préférentiellement aux ongulés sauvages. Cependant, en zone d'élevage, il n'hésite pas à s'attaquer aux troupeaux domestiques et particulièrement aux ongulés de petite taille comme les ovins et les caprins.

- **Le loup, animal protégé par la Convention de Berne**

En Europe, le loup est protégé par la Convention de Berne (1979) transcrite dans le droit français en 1989. Il est inscrit dans les annexes II et IV de la directive « *Habitats* » de l'Union Européenne et fait partie des espèces prioritaires.

La France a ratifié la Convention de Berne le 26.04.1990 (entrée en vigueur le 01.12.1990).

Le Comité permanent de la Convention de Berne, réunissant toutes les Parties contractantes, les pays observateurs et les organisations gouvernementales et non gouvernementales d'envergure nationale ou internationale se réunit une fois par an à Strasbourg. La dernière réunion a eu lieu le 2 décembre 2014.

Un Groupe d'experts sur les grands carnivores a été constitué pour étudier les menaces et besoins de conservation de diverses espèces.

En France, l'espèce est protégée sur le territoire national par l'arrêté ministériel du 22 juillet 1993 publié à la suite des premières observations attestées du loup en France (mis à jour le 23 avril 2007). **Ce statut impose à la France, de veiller à la conservation de l'espèce et de ses habitats.**

- **Le loup animal prédateur, dégâts occasionnés aux éleveurs**

L'importance des dégâts sur les troupeaux constatés ces dernières années, pose un réel problème pour l'élevage ovin extensif.

Environ 8000 bêtes ont été tuées en 2014, contre 6786 bêtes en 2013, 5848 en 2012 et 4920 en 2011 selon les chiffres de la Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes, qui comptabilise les attaques au niveau national.

Le choix de l'Etat de protéger le loup coûte cher :

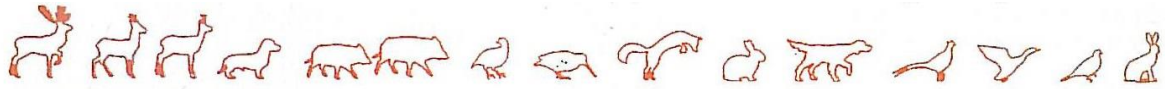
- En 2011, le ministère de l'écologie a déboursé 1,5 millions d'euros pour indemniser les éleveurs. A cette somme, il faut ajouter 6,3 millions d'euros de mesures de protection (gardiennage, chiens, enclos), soit 7,8 millions d'euros.
- En 2013, il y a eu 12 millions d'euros de préjudice.

- **Gestion et régulation du loup pour limiter la prédation sur les troupeaux**

Mesures de protection des troupeaux contre le prédateur:

- Par les éleveurs :
 - chiens de protection (patous), clôtures électriques, gardiennage,
 - tirs d'effarouchement





- Par l'Etat : Autorisations de tirs officiels sous forme de tirs de défense ou de tirs de prélèvement ordonnés par :
 - Arrêtés ministériels fixant pour 1 ou 2 ans un quota de loups à détruire sur le plan national,
 - Arrêtés préfectoraux fixant un nombre de loup à détruire, le quota départemental se regardant au prisme de l'arrêté ministériel

Décompte des loups tués en France de 2011 à 2014

DECOMPTE DES LOUPS TUES EN FRANCE DE 2011 A 2014												
Types de tirs	2011			2012			2013-2014			2014-2015		
	Nbre	Départements	Quota * (1)	Nbre	Nbre & Départements	Quota * (1)	Nbre	Nbre & Départements	Quota * (1)	Nbre	Nbre & Départements	Quota * (1)
Tir de défense (officiel)	1	Drome	6	1	Hte -Savoie	11	3	Alpes maritimes	24	5	Alpes maritimes Alpes de Hte Provence Savoie	24 (+12) *
Tir de prélèvement (officiel)	2	Alpes de Hte Provence Htes Alpes		2	Alpes maritimes Alpes de Hte Provence		1	Alpes maritimes		10	Alpes maritimes Var (4) Htes Alpes Alpes de Hte Provence Savoie	
Tir illégal / braconnage	2			1	Vaucluse					1	Marne	
TOTAL	5			4			4			16		
* Quota autorisé par Arrête ministériel												
**ce nombre pourra être révisé jusqu'à trente-six, après avis du Conseil national de la protection de la nature, dès lors que vingt loups auront été tués.												

Avant 2011, 6 loups avaient été prélevés dans le cadre de « Plans Loup » dont 2 en 2004 dans la Drome et en Savoie, 1 en 2005 en Isère, 2 en 2006 en Isère et 1 en 2009 en Haute Savoie.

LE LOUP DANS LE VAR

- **Présence**

Dés 2007, la présence du loup dans le Var a été certifiée.

Depuis 2013, l'on distingue 3 Zones de Présences Permanentes (ZPP): Canjuers et le Haut Var, l'ouest du département et le massif de la Sainte Baume où le loup est apparu en 2012 sur la commune de Mazaugues, Méounes et Signes.

Le 05 janvier 2014, un loup a été trouvé mort suite à collision sur l'A57 entre Solliès-Pont et La Crau, et, le 20 novembre 2014, à Tanneron, un loup a été tué, percuté par une voiture.

Difficile pour l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) d'évaluer le nombre de loups dans le Var (estimation de 5 à 20 loups dans Canjuers et ses abords)

- **Attaques de loups et dégâts subis par les troupeaux domestiques.**

Il y a eu une croissance forte et continue du nombre de victimes depuis 2008 et la situation s'est fortement aggravée depuis 2011 avec une augmentation de la prédation particulièrement marquée en 2014 dans Haut -Var à l'intérieur et à l'extérieur du camp de Canjuers, et, sur 16 communes environnantes (voir tableau ci-dessous)

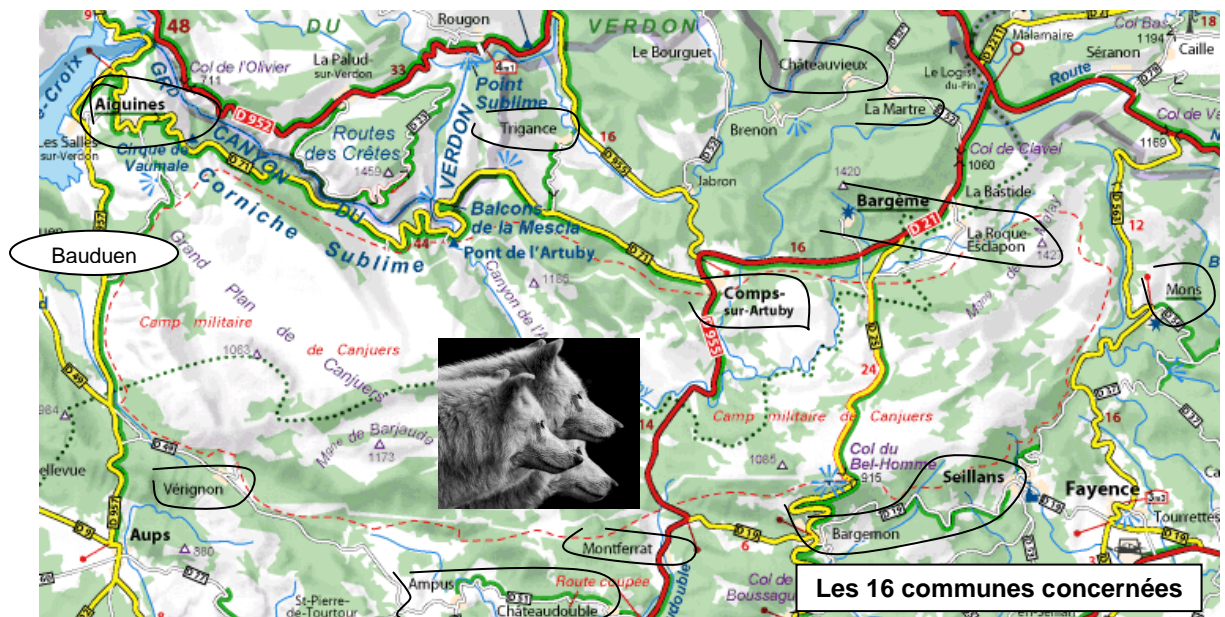




ATTAQUES DE LOUPS ET DEGATS SUBIS PAR LES TROUPEAUX DANS LE VAR					
sur les 16 communes du Haut-Var (1)					
Années	Attaques subies par les troupeaux		Victimes indemnisées		
	Nombre de constats d'attaques (2)	% des communes attaquées au niveau national	% des attaques indemnisées au niveau national	Nombre de victimes	% des victimes indemnisées au niveau national
2011				Évalué à 644	
2012	230			667	
2013	255 dont 20 entre le 12.11 et le 02.12	4,25%	13,5%	743 dont 55 entre le 12.11 et le 02.12	11,9%
2014 01.01 au 02.12	327 dont 25 entre le 12.11 et le 02.12	3.65%	13,6%	997 dont 95 entre le 12.11 et le 02.12	12,7%

(1) Aiguines, Ampus, Bargème, Bargemon, Bauduen, Châteaudouble, Châteauvieux, Comps-sur-Artuby, La Bastide, La Martre, La Roque-Esclapon, Mons, Montferrat, Seillans, Trigance et Vérignon

(1) pour lesquelles la responsabilité du loup est engagée

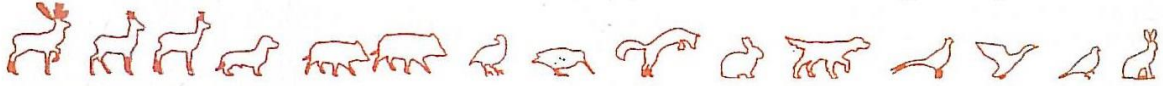


1 million d'euros, c'est approximativement le montant déboursé chaque année par le Var pour l'indemnisation à la protection du cheptel. Un chiffre en hausse face à la recrudescence d'attaques.

- **le préfet du Var considérant que :**

- les mesures de protection contre la prédation du loup (chiens de protection, parcs Électrifiés, gardiennage) ont été mises en œuvre par plus de 80% des éleveurs sur ces communes,
- depuis la mise en place de ces mesures de protection et la mise en œuvre des tirs de défense puis des tirs de prélèvement, les attaques persistent,
- que le nombre d'attaques de loups s'est élevé en 2014 avec plus d'une attaque par semaine sur 3 communes et plus d'une attaque sur 15 jours sur 5 autres communes,





- que le territoire des 16 communes du Var est l'une des ZPP subissant le plus d'attaques au niveau national,
- que les données du tableau ci-dessus font ressortir une importante pression de la prédation et des dommages considérables aux élevages,

a pris un arrêté le 18 décembre 2014 ordonnant une opération de tir de prélèvement de quatre loups, individus de l'espèce *Canis lupus* (mâle ou femelle, jeune ou adulte) sur ces 16 communes, entre le 2 janvier 2015 et le 28 février 2015 selon les modalités suivantes :

- le tir pourra avoir lieu de jour comme de nuit, selon les modalités d'exécution définies par le chef de service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- le tir ne pourra être réalisé que par les personnes suivantes :
 - les agents de l'ONCFS,
 - les lieutenants de louveterie du Var en activité,
 - et toutes personnes visées par l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2013 modifié fixant la liste des chasseurs pouvant participer aux opérations de tir de défense et de tir de prélèvement dans le département du Var
- ces tirs peuvent être réalisés à l'occasion des battues au grand gibier organisées par les sociétés de chasse (camp militaire de Canjuers et communes du var), ou à l'occasion de la chasse à l'approche ou à l'affût d'espèces de grand gibier.

Par cette nouvelle mesure, le Préfet estime ne pas porter atteinte à la population importante de loups dans le Var, tout en donnant un signe positif aux éleveurs et protéger ainsi l'économie agricole et pastorale dans le département.





Annexe à article « Présence, prédation, gestion du loup en France et dans le Var »

La vie de l'animal

- **Description de l'espèce :**

Canis lupus est l'espèce de loups de la famille des Canidés la plus répandue. Les individus de l'espèce peuvent prendre des aspects très différents selon leur région d'origine.

En Occident et en Europe, la sous- espèce de loup la plus connue est le loup gris commun.

Les loups sont des prédateurs, vivants en groupes, selon une hiérarchie sociale complexe.

- **Principales caractéristiques :**

. Morphologie : Bien que semblable aux morphologies des autres canidés, le loup est comparé à certaines races de chiens tels que berger allemand, mais le loup présente une tête plus large, une poitrine moins profonde, un cou plus épais et des oreilles moins longues et plus écartées. Morphologiquement, les chiens primitifs de type Huskies sibérien sont plus proches du loup, moins grands, plus compacts et plus courts sur pattes du fait de leur adaptation à leur environnement.

. Les loups adultes vivant à l'état sauvage peuvent peser de 16 à 80 kilogrammes en fonction de la sous espèce et du sexe.

. Chromosomes : 78, comme le chien.

. Dentition : 42 dents (32 chez les jeunes, dentition définitive à 7 mois).

Les crocs des loups peuvent mesurer jusqu'à 6 à 7 cm dont 2 cm enchâssés dans la gencive.

Les muscles de la mâchoire sont puissants. Ils servent à broyer les os ou permettent d'agripper une proie plus lourde que lui. La gueule du loup est bien plus largement fendue et puissante que celle du chien : la mâchoire du loup peut exercer une pression de 150 kg/cm² contre 60 à 65 kgs /cm² chez le chien.

. Le loup hurle, jappe, gémit et grogne.

. Régime alimentaire : les loups ont un régime alimentaire de carnivores et inscrivent à leur menu marcassins, renards, charognes... et fruits blets. Capables d'avaler plus de 4.5 kg de viande d'un coup, les loups peuvent tenir plus d'une semaine sans manger.

. Reproduction : le loup vivant à l'état sauvage (mâle ou femelle) atteint sa maturité sexuelle à l'âge de 22 mois. La saison des amours a lieu selon les régions, de janvier à mars. ; Au terme d'une gestation de 61 à 63 jours la femelle met donc bas entre mars et juin. Les portées comptent de un à 7 louveteaux (en général les jeunes louves ont des petites portées, 1 à 3 petits, puis leur fertilité augmente avec l'âge). Ces louveteaux sont recouverts d'une légère couche de poils et pèsent de 300 à 500 grammes, leur mère les allaite à l'aide de ses 5 paires de mamelles.

Cependant, en cas de raréfaction des effectifs, les loups peuvent augmenter leur capacité de reproduction pour compenser les pertes ou leur faible nombre : ils deviennent matures plus tôt et peuvent avoir jusqu'à 11 petits par portée.

- **Particularités :**

Le loup est un bon nageur et un meilleur coureur que le chien : sa vitesse de pointe est de 45 à 50 km/h, et il peut parcourir jusqu'à 60 km/h en une nuit.

Son odorat lui permet de détecter un animal à 270m contre le vent et sa morphologie lui offre un angle de vision à 250° (180° chez l'homme). La nuit, les yeux du loup paraissent phosphorescents car ils sont tapissés d'une couche de cellules, le *tapetum lucidum*, qui lui permettent de voir aussi bien que le jour.





L'audition du loup lui permet d'entendre des sons jusqu'à 40 kHz (20 kHz chez (homme), il perçoit notamment d'autres loups hurler jusqu'à une distance de 6,4 à 9,6 km.

Les loups ont toujours fasciné les humains au cours de l'histoire, alimentant tous les domaines de la culture : la mythologie, la littérature, les arts, mais aussi les peurs et les phantasmes collectifs

- **La meute :**

Les loups vivent en meutes organisées selon une hiérarchie stricte dirigée par un couple de loups. La meute est dirigée par un *mâle alpha* et une *femelle alpha*. Le couple alpha est généralement le seul à procréer.

Généralement, la meute est une famille composée des deux parents et d'une ou plusieurs générations de louveteaux, ainsi s'établissent des liens de domination et de soumission (classiquement le rang de dominance est indiqué par une lettre de *l'alphabet grec*, en suivant l'ordre d'importance dans la hiérarchie) ; à l'occasion on verra apparaître un ou plusieurs loups oméga : ceux-ci sont les souffre-douleur de la meute et c'est vers eux que converge toute l'agressivité. Autour de cette structure s'organise la vie des loups : ainsi ils peuvent chasser en groupe mais aussi élever leur progéniture.

Le chef a le privilège de décider la chasse et de se nourrir en premier sur les proies, c'est également lui qui ordonne la poursuite d'un intrus sur le territoire. Enfin, c'est lui seul qui se reproduit avec la louve alpha à la saison des amours (bien qu'il y ait des exceptions).

Lorsqu'un *alpha* est trop vieux, c'est l'un de ses subalternes qui lui dispute la place de leader et la prend s'il réussit à le dominer.

La taille des meutes varie du simple couple à la douzaine d'individus .Elle varie selon la période de l'année : les principaux facteurs en sont la mortalité et les dispersions. En effet, certains loups décident de quitter la meute (comme les loups *oméga*) ou sont bannis après avoir échoué lors d'un conflit. Des tensions peuvent naître pour plusieurs raisons : quand la nourriture se fait rare et peu disponible (surtout à la fin de l'hiver), pour pouvoir s'accoupler (en hiver de la fin février à la mi-mars) ou tout simplement pour dominer les autres loups. La plupart des loups quittent ainsi leur meute natale entre 9 et 36 mois. Une nouvelle meute se forme lorsque deux loups dispersants se rencontrent et disposent d'un territoire approprié (ou la nourriture est accessible et suffisante) pour fonder une nouvelle famille.

Pour des animaux sociaux comme les loups, la vie en meute présente plusieurs avantages :

- . La possibilité d'attaquer des animaux plus grands qu'eux, ainsi la chasse est plus efficace pour moins d'effort,
- . Les réserves sont mieux gérées (moins de surplus abandonné aux concurrents lorsque plus de bouches sont à nourrir),
- . La protection des louveteaux, leur éducation, et l'initiation aux rudiments de la chasse,
- . Le fait que seul le couple alpha se reproduise empêche la prolifération des loups sur un territoire, de plus les loups ne se reproduisent pas chaque année si la nourriture fait vraiment défaut.

